Publié sur le site de la Commune le 13.06.2024 Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE

27 27 24

Date de la Convocation 30/05/2024

> Date d'affichage 30/05/2024

> > **OBJET**

Subvention réseau MARPA

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

Séance du 10 juin 2024	
L'an Deux Mil Vingt Quatre	
Et le dix	

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de Mme RAVET Véronique, Maire

Présents: RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. -BOURGEON A. - BARBERIS P. - BOURDONNAY C. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - K. HASSOUN - LADRE R.

Absents: ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Procuration est donnée par PICHON H à NIOGRET C Procuration est donnée par KILIC D à V. RAVET Procuration est donnée par OZDEMIR Y à FRATTER M. Procuration est donnée par MOREIRA J. à MILLET D.

Secretaire de Séance: BARBERIS Peggy

Rapporteur : C. GUILLAUBEZ

Mme GUILLAUBEZ rappelle aux membres du Conseil que la Résidence Autonomie DALLEX-ALLOMBERT est membre de l'association du réseau des MARPA-PUV de l'Ain.

Dès 2017, l'association a souhaité travailler sur un projet de stratégie et plan de communication dans le but :

- D'accroître la popularité du concept auprès des publics cibles,
- D'assurer la crédibilité du concept auprès des partenaires et prescripteurs,
- Promouvoir les valeurs ajoutées du concept, repositionner l'offre au regard de la concurrence,
- Sensibiliser les seniors et leur famille sur le rôle des MARPA-PUV dans la prévention du vieillissement.

Pour ce faire, le réseau s'est fait accompagner par le cabinet EPICENTRE, qui intervient depuis au côté de l'association.

Le plan d'action avec Epicentre s'articule autour de deux axes : une action de sensibilisation des prescripteurs et l'organisation de la journée Partage et découvertes

Au titre de l'année 2024, en ce qui concerne :

- La Communication, un appel de fonds de 600 € est lancé pour chaque structure,
- La participation aux journées partage et découvertes un appel de fonds de 300 € est lancé pour chaque structure.

Mme Chantal GUILLAUBEZ, Maire adjointe en charge des affaires sociales, sollicite l'avis du conseil municipal sur ces participations.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

VALIDE la participation de la MARPA DALLEX-ALLOMBERT à l'action de communication 2024 et autorise le versement de la somme de 900 € à l'ASSOCIATION « RESEAU DES MARPA DE l'AIN »

Accusé de réception en préfecture 001-210100319-20240610-D 2024 06 10_11-DE Date de télétransmission : 13/06/2024 Date de réception préfecture : 13/06/2024

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

Le Secrétaire de Séance P. BARBERIS Suivent les signatures (Pour copie conforme)

Le Maire,

V. RAVET